

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/12/2024 - 26946 - 2008 B 00760 - 502 753 197 - ST ENGINEERING ANTYCIP



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

TR

04 DEC. 2024

26946

ST Engineering Antycip S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ST Engineering Antycip S.A.S.

9, avenue du Marais Parc des Algorithmes Bâtiment Platon - 95100 ARGENTEUIL

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ST Engineering Antycip S.A.S.

9, avenue du Marais Parc des Algorithmes Bâtiment Platon - 95100 ARGENTEUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Associé unique de la société ST Engineering Antycip S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ST Engineering Antycip S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 juin 2024

KPMG SA

Mathilde FIMAYER

Associée

SAS ST ENGINEERING ANTYCIP

6 avenue du Marais
Bâtiment Atrium
95100 ARGENTEUIL

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	264 911	177 904	87 007	94 962
	Fonds commercial (1)	364 200		364 200	364 200
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	14 650	14 650		(3 989)
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 670	7 670		
	Autres immobilisations corporelles	792 911	428 413	364 498	185 304
	Immobilisations en cours	1 274		1 274	1 274
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	43 129		43 129	41 686	
TOTAL (II)	1 488 744	628 636	860 108	683 437	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				85 823
	Avances et Acomptes versés sur commandes	333 904		333 904	123 816
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	6 541 071		6 541 071	2 066 311	
Autres créances	639 570		639 570	8 702 082	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	16 956 223		16 956 223	13 028 372	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 823 048		4 823 048	2 783 433
	TOTAL (III)	29 293 816		29 293 816	26 789 837
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)	76 771		76 771	119 044	
TOTAL ACTIF (I à VI)	30 859 331	628 636	30 230 695	27 592 317	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	79 102	79 102
	RESERVES		
	Réserve légale	7 910	7 910
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	8 471 869	6 627 104
	Résultat de l'exercice	2 805 348	1 889 005
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	155	248	
	Total des capitaux propres	11 364 384	8 603 369
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	76 771	169 044
	Total des provisions	76 771	169 044
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 870 037	2 665 875
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 491 898	711 003
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 539 896	4 954 196
Dettes fiscales et sociales	3 102 220	1 963 229	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	44 548	5 997 664	
Produits constatés d'avance (1)	3 691 331	2 455 458	
	Total des dettes	18 739 930	18 747 426
	Ecarts de conversion passif	49 610	72 479
	TOTAL PASSIF	30 230 695	27 592 317
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 805 348,02	1 889 005,18
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	16 248 032	18 036 423	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 028 249	15 876 172	19 904 421	20 130 055
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 474 186	9 064 974	10 539 160	6 750 636
	Montant net du chiffre d'affaires	5 502 435	24 941 146	30 443 581	26 880 691
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 000	6 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			37 636	24 026
	Autres produits			469 223	232 344
	Total des produits d'exploitation (1)				30 952 440
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			13 166 908	13 695 736
	Variation de stock			-	
	Achats de matières et autres approvisionnements			130 661	97 693
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			9 835 408	6 516 550
	Impôts, taxes et versements assimilés			81 454	109 361
	Salaires et traitements			2 729 972	2 420 354
	Charges sociales du personnel			1 025 644	925 821
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			121 316	72 965
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			429 377	677 747	
Total des charges d'exploitation (2)				27 520 740	24 516 228
RESULTAT D'EXPLOITATION				3 431 700	2 626 833

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 431 700	2 626 833
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	92	180
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	220 096	405
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	119 044	73 319
	Différences positives de change	(5 882)	26 718
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		333 258	100 442
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	76 771	119 044
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 066	7 232
	Différences négatives de change	(36 093)	38 218
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		42 743	164 493
RESULTAT FINANCIER		290 515	(64 052)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 722 124	2 562 601
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	136	1 539
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	50 093	93
Total des produits exceptionnels		50 229	1 632
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	20 212	6 108
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		62 846
Total des charges exceptionnelles		20 212	68 954
RESULTAT EXCEPTIONNEL		30 017	(67 323)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		946 793	606 273
TOTAL DES PRODUITS		31 335 928	27 245 134
TOTAL DES CHARGES		28 530 580	25 356 129
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 805 348	1 889 005

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est à signaler.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **30 230 695** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **31 335 928** euros et un total **charges** de **28 530 580** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 805 348** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis et présentés en conformité du règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, qui sont applicables aux exercices ouverts à la date de publication desdits règlements, soit à la clôture du 31 décembre 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Fonds de commerce	Néant	Mode amortissement
Concessions, brevets et droits assimilés	1 an à 5 ans	Linéaire
Constructions et agencements	3 ans à 5 ans	Linéaire
Installations techniques, mat. et outillage industrielle	3 ans à 5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans à 5 ans	Linéaire

Le fonds de commerce s'élève à 364 200 euros. Il s'agit de l'acquisition d'un fonds de commerce simulation effectué en 2008. Des tests de valeur de ce fonds de commerce sont effectués à chaque clôture qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les tests de valeur menés au 31 décembre 2023 n'ont pas amené à comptabiliser une dépréciation de ce fonds de commerce.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de celui-ci, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux et figurent dans les engagements hors bilan. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à 172 213 € en application de la convention collective du commerce de gros et en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux de valorisation des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux de turnover : 1 %
- Départ volontaire à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales : 50 %
- Méthode de calcul : ANC 2021

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires de commissaires aux comptes figurant en charges de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élèvent à 30829 € HT.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 290 515 €, il est composé de produits des placements et d'écarts de changes.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose essentiellement d'une reprise de provision pour risque social de 50 K€.

Identité de la mère consolidant les comptes

ST Engineering Hub
1 Ang Mo Kio Electronics Park Road
#07-01 Singapore 567710

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués du compte courant avec Antycip Simulation LTD pour 2 870 037 €.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Afin de mieux refléter l'économie des opérations, la SAS ST ENGINEERING ANTYCIP applique pour certains contrats la méthode de la prise en compte instantannée des produits liés à la distribution des logiciels et la fourniture des mises à jour éditées par les fournisseurs.

- **Projets à l'avancement** : Le chiffre d'affaires pour les projets à l'avancement est comptabilisé progressivement en fonction de l'avancement des travaux, mesuré par les coûts engagés par rapport au coût total estimé du projet.
- **Maintenance** : Le chiffre d'affaires provenant des services de maintenance liés aux licences vendues est reconnu intégralement au moment de la vente, car ces services sont considérés comme accessoires et non comme des obligations distinctes étalées sur la durée du contrat.
- **À la livraison** : Le chiffre d'affaires pour les biens ou services vendus est comptabilisé à leur livraison, moment où le contrôle des biens ou services est transféré au client, signifiant que les risques et avantages de la propriété ont été transférés.

Succursale italienne :

Les comptes annuels de la société ST ENGINEERING ANTYCIP incluent les comptes de la succursale italienne ouverte depuis juillet 2020.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	629 111					629 111
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	629 111					629 111
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement	14 650					14 650
Instal technique, matériel outillage industriels	7 670					7 670
Instal., agencement, aménagement divers	83 173					83 173
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	413 194		296 544			709 737
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	1 274					1 274
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	519 961		296 544			816 505
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	41 686		1 443			43 129
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	41 686		1 443			43 129
TOTAL	1 190 757		297 987			1 488 744

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES		169 949	7 955	177 904
	Frais d'établissement et de développement			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	169 949	7 955	177 904
CORPORELLES		18 639	3 989	14 650
	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels			
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, mobilier			
	Emballages récupérables et divers			
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	337 372	113 361	450 733
TOTAL		507 321	121 316	628 636

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles				93			(93)
TOTAL IMMOB INCORPORELLES				93			(93)
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL				93			(93)
TOTAL GENERAL NON VENTILE						93	(93)

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	248		93	155
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES		248		93	155
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	119 044	76 771	119 044	76 771
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	50 000		50 000		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		169 044	76 771	169 044	76 771
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	13 000		13 000	
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 000		13 000	
TOTAL GENERAL		182 291	76 771	182 137	76 926
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		76 771	13 000 119 044 50 093	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	43 129		43 129
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 541 071	6 541 071	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	18 768	18 768	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	862	862	
	Impôts sur les bénéfices	454 704	454 704	
	Taxes sur la valeur ajoutée	115 711	115 711	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	12 137	12 137	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	37 387	37 387	
	Charges constatées d'avances	4 823 048	4 823 048	
TOTAL DES CREANCES		12 046 818	12 003 689	43 129
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 539 896	6 539 896		
	Personnel et comptes rattachés	1 045 772	1 045 772		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	180 076	180 076		
	Impôts sur les bénéfices	950 598	950 598		
	Taxes sur la valeur ajoutée	862 038	862 038		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	63 736	63 736		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	2 870 037	2 870 037		
	Autres dettes	44 548	44 548		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	3 691 331	3 691 331			
TOTAL DES DETTES		16 248 032	16 248 032		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 700,00	21,3789	79 102,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 700,00	21,3789	79 102,00

--	--	--	--	--	--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	79 102				79 102
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	7 910				7 910
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	6 627 104	1 889 005		(44 240)	8 471 869
Résultat de l'exercice	1 889 005	(1 889 005)		2 805 348	2 805 348
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	248			(93)	155
TOTAL	8 603 369			2 761 015	11 364 384

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 8 603 369

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 8 603 369

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 2 761 015

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Charges afférentes à 2024		4 823 048	4 823 048
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 823 048

--

Produits constatés d'avance

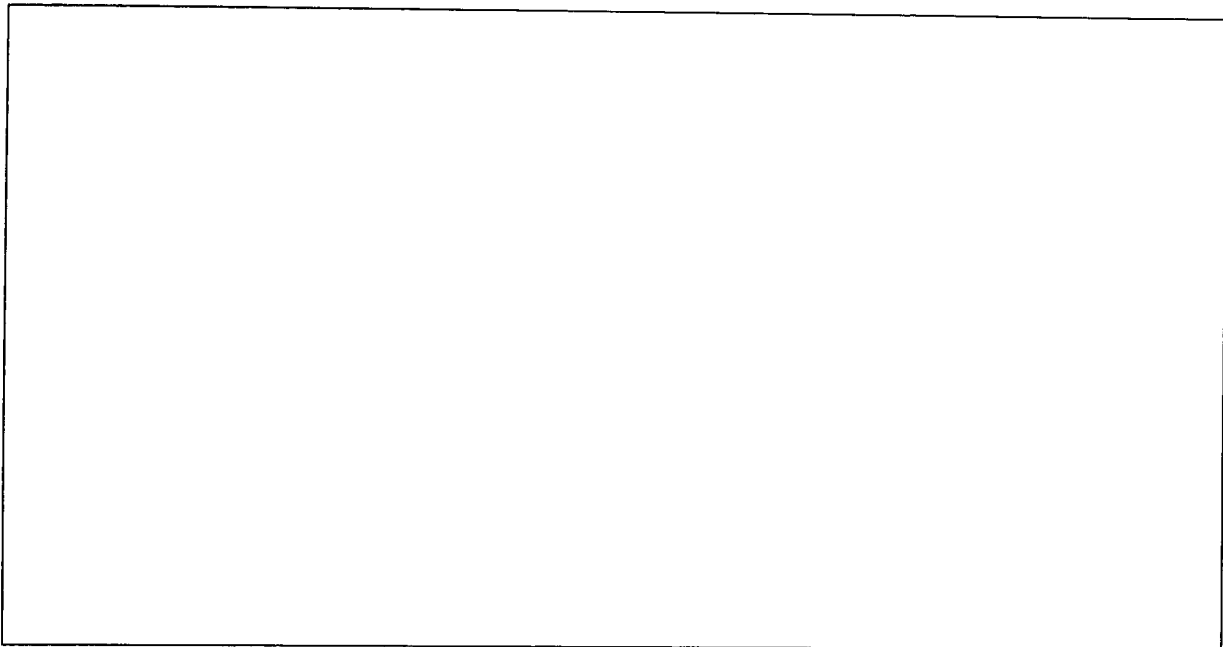
Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Produits afférents à 2024		3 691 331	3 691 331
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			3 691 331

--

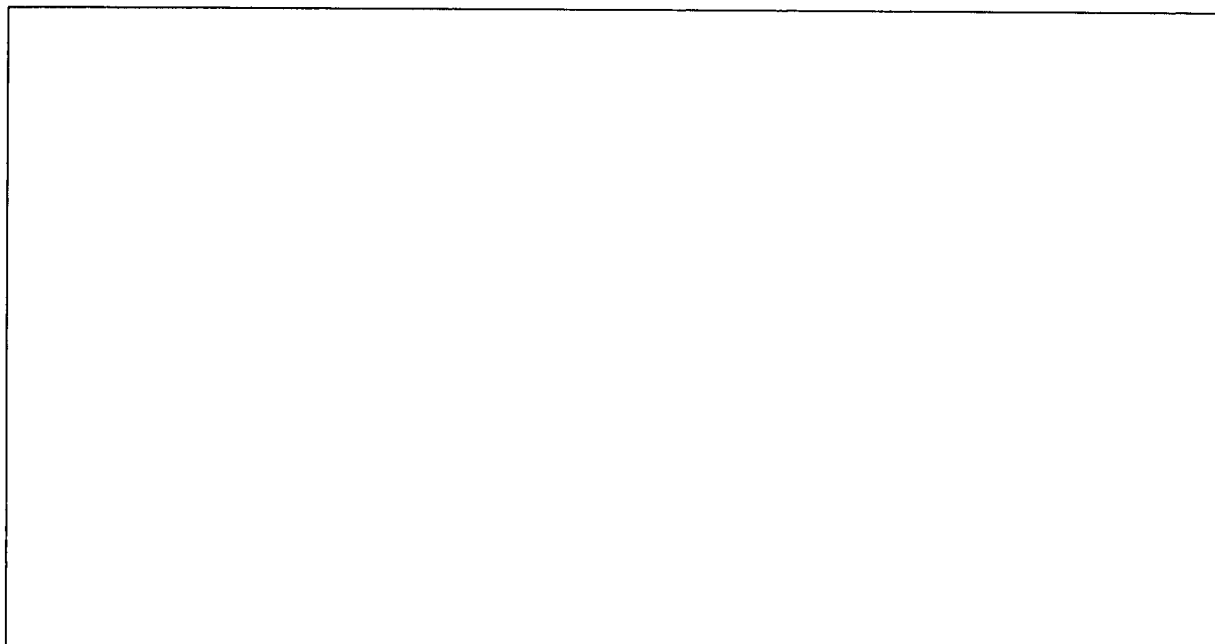
Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	516 604	234 815	281 789	120,00
Autres créances	30 905	34 777	(3 872)	-11,13
TOTAL	547 509	269 592	277 917	103,09



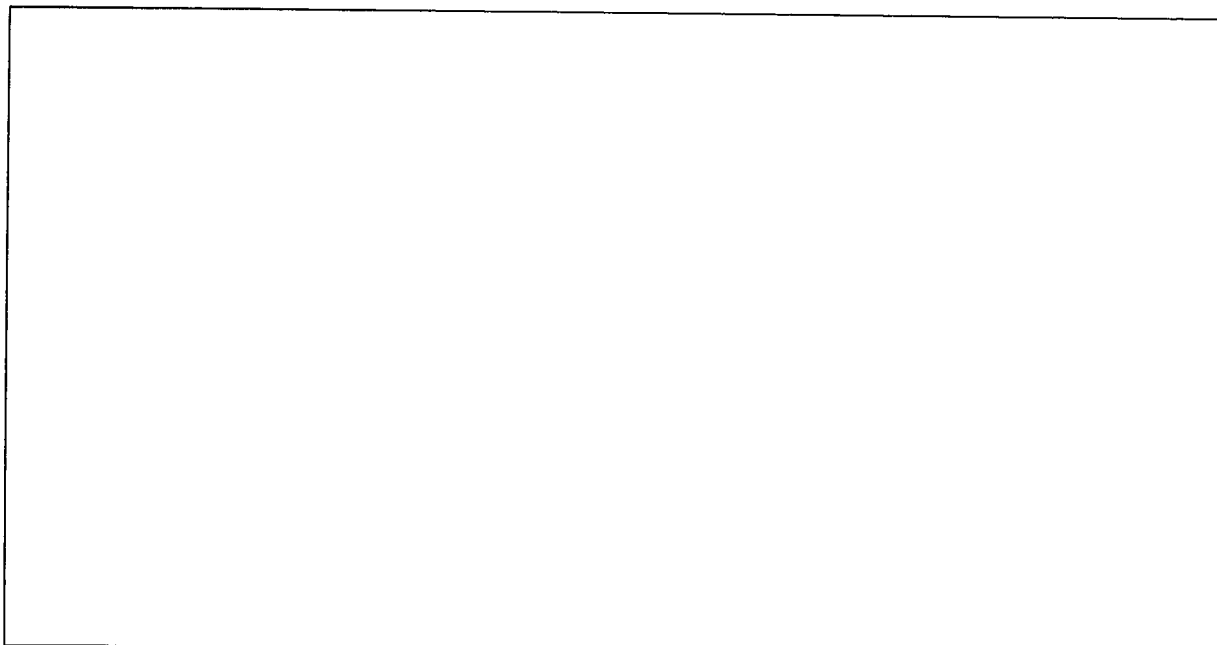
Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 404 266	1 831 961	572 306	31,24
Dettes fiscales et sociales	1 094 014	745 418	348 596	46,77
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	3 498 280	2 577 379	920 901	35,73



Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	4 028 249	15 876 172	19 904 421
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 474 186	9 064 974	10 539 160
TOTAL	5 502 435	24 941 146	30 443 581



Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2023

TRANSFERT DE CHARGES D EXPLOITATION	8 640
AVANTAGES EN NATURE	15 996
TOTAL	24 636

--	--

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		3 722 124	938 659	2 783 465
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		30 017	8 134	21 883
RESULTAT COMPTABLE		3 752 141	946 793	2 805 348

(1) après retraitements fiscaux.

--

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2023

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Ecart de conversion actif	76 771
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	76 771

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Provision pour perte de change	76 771
	Autres	
	Ecart de conversion Passif	49 610
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	126 381	

--

Effectif moyen

		31/12/2023	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		20
	Professions intermédiaires		
	Employés		16
	Ouvriers		
	TOTAL		36

Ventilation de l'effectif moyen :

- France : 20
- Italie : 16

ST ENGINEERING ANTYCIP
Société par actions simplifiée
au capital de 79102€
Siège social : 6 avenue du Marais
95100 ARGENTEUIL
502 753 197 RCS PONTOISE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 JUIN 2024

- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2023

ST ENGINEERING ANTYCIP LIMITED, société de droit anglais à responsabilité limitée, au capital de 1.753.029,00 £ dont le siège social est Hub, Twyford Mill, Oxford Road, Adderbury, Oxfordshire, OX17 3SX, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 6027721 représentée par Mr GOH Beng Ngan Percival,

Associé unique de la Société ST ENGINEERING ANTYCIP SAS.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société ST ENGINEERING ANTYCIP SAS, ST ENGINEERING ANTYCIP LTD, associé unique, a établi les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Ces comptes annuels ont fait l'objet d'un arrêté des comptes en date du 23 mai 2024, date à laquelle le président a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Le commissaire aux comptes a émis son rapport sur les comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le commissaire aux comptes a indiqué n'avoir pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents qui ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes ont été certifiés au regard des règles et principes comptables Français, comme réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice clos le 31 décembre 2023.

Enfin, le commissaire aux comptes, dument convoqué, est absent et a demandé à être excusé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2. L'affectation des résultats de cet exercice.
3. Conventions règlementées.
4. Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de +2 805 348€.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION :

Affectation du résultat :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à +2 805 348€ de la manière suivante :

Origine :

- **Résultat de l'exercice** : +2 805 348€

Affectation :

- **Au report à nouveau** : +2 805 348€

Après affectation du résultat, l'associé unique constate que les capitaux propres positifs se présentent de la façon suivante :

Capital social	79.102,00
Réserve légale	7.910,00
Provision réglementée	155,00
Report à nouveau	11.277.217,00
Total	11.364.384,00

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'associé unique approuve également les dépenses non déductibles fiscalement telles qu'elles ressortent du rapport de gestion qui lui est présenté à savoir :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge, au titre de la liasse fiscale propre à la France (hors succursale Italie) :

- TVTS : 925 € (ligne WG liasse 2058 A 2022).
- Loyers excédentaires véhicules : 8.044 €
- Amendes et pénalités : 2.520 €
- Provisions et charges à payer non déductibles : 96.494 €

Soit un total de 107.983 €

Le résultat fiscal est de 3.626.520,00€ et l'impôt sur les sociétés (I.S) s'élève à 911.370,00€.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION :

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Convention reconduite en 2023 de transfert de prix entre ST ENGINEERING ANTYCIP SAS et ST ENGINEERING ANTYCIP LTD étant précisé que l'administration fiscale a validé le taux de marge pratiqué et que la convention est étendue à la succursale italienne.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et dépôts prévues par la loi

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A Argenteuil, le 24 juin 2024

L'Associé Unique
ST ENGINEERING ANTYCIP LTD

Par délégation de signature,
Michel Pronier

ST ENGINEERING ANTYCIP
Société par actions simplifiée
au capital de 79102 €
Siège social : 6 rue du Marais
95100 ARGENTEUIL
RCS PONTOISE 502 753 197

DECISIONS DU PRESIDENT DU 23 MAI 2024

Le Président, ST ENGINEERING ANTYCIP LTD, société à responsabilité limitée, au capital de 1.753.029,00 £ dont le siège social est situé Hub, Twyford Mill, Oxford Road, Adderbury, Oxfordshire, OX17 3SX immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 06027721 représentée par Mr GOH Beng Ngan Percival agissant en qualité de Directeur, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Décisions pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes dudit exercice.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS :

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, lesquels documents seront ensuite mis à disposition des commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice de **2 805 348€**. Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes. Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de **30 443 581€**, un bénéfice de **2 805 348€** et une situation nette positive de **11.364.384,00 €**.

Le total du bilan (net) s'élève à 30 230 695,00 € en 2023 contre 27 592 317,00 € en 2022, après prise en compte d'amortissements et dépréciation à hauteur de 628 636,00€.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à +2 805 348,00 € de la manière suivante :

ORIGINE :

- **Résultat de l'exercice : +2 805 348€**

AFFECTATION :

- **Au report à nouveau : +2 805 348€**

CAPITAUX PROPRES :

Après affectation du résultat, les capitaux propres positifs se présentent de la façon suivante :

Capital social	79.102,00
Réserve légale	7.910,00
Provision règlementée	155,00
Report à nouveau	11.277.217,00
Total	11.364.384,00

CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Le Président rappelle qu'il existe une convention de prix de transfert conclue entre ST ENGINEERING ANTYCIP SAS et ST ENGINEERING ANTYCIP LTD conclue au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisée ; cette convention s'est poursuivie durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette convention a été validée par l'administration fiscale (taux de marge) et elle a été étendue à la succursale italienne en octobre 2020. Elle s'est poursuivie depuis.

Le Président précise que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, au cours de l'exercice écoulé ont été communiqués aux Commissaires aux comptes.

Il rappelle également qu'en vertu de l'article L 227-10 du code de commerce « *le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président de la société présente aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3.*

Les associés statuent sur ce rapport.

Les conventions non approuvées, produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le président et les autres dirigeants d'en supporter les conséquences dommageables pour la société.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 ».

CONVOCAION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES :

Le Président décide de convoquer l'associé unique au siège social le **14 juin 2024 à 10 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du rapport de gestion et du (des) rapport (s) du commissaire aux comptes.
2. L'affectation des résultats de cet exercice.
3. Conventions règlementées.
4. La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

RAPPORT – RESOLUTIONS :

Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition des Commissaires aux comptes dans les plus courts délais.

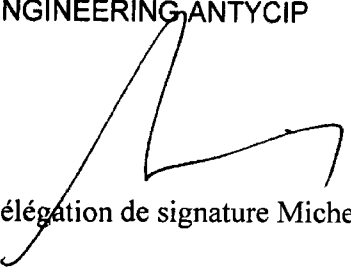
COMMUNICATION A L'ASSOCIE UNIQUE :

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer son droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Au siège social, le 23 mai 2024

Le Président
ST ENGINEERING ANTICIP


Par délégation de signature Michel PRONIER

ST ENGINEERING ANTYCIP SAS
(Anciennement dénommée ANTYCIP SIMULATION)

Société par actions simplifiée
Au capital de 79 102 €
Siège social : 6 avenue du Marais
95100 ARGENTEUIL
PONTOISE RCS 503 753 197

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2023

[Présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2024]

ST ENGINEERING ANTYCIP LTD, représentée par Mr GOH Beng Ngan Percival, associé unique et Président de la Société ST ENGINEERING ANTYCIP, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE - C. Com L 232-1, L 233-6 et R 225-102 :

ST ENGINEERING ANTYCIP SAS a trois activités principales :

- La distribution et l'intégration de solutions de modélisation, de visualisation et de simulation, et d'outils associés pour la simulation à des fins d'entraînement.
- L'étude et l'intégration de systèmes complexes de multi-projections et de services d'ingénierie associés pour la simulation et la réalité virtuelle à des fins d'entraînement, d'étude et recherche.
- Une activité de services associés à ses deux premières activités.

Elle opère principalement dans les secteurs de l'industrie (aéronautique, défense, communication, construction/urbanisme, du transport en général, de l'automobile, de la F1 etc.), de la recherche (universités, centres de recherches, laboratoires, etc..) et des services.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 coïncide avec la première année du plan stratégique mis en place par notre société dans le prolongement des trois autres plans triennaux antérieurs mis en place depuis 2014.

Les efforts déployés sur le développement des compétences et l'approche partenariale mise en place avec partage de savoir-faire relevant du secret des affaires produit ses effets, tout comme l'approche mixte produits/logiciel.

Dans le cadre du plan en cours notre société entend poursuivre sa croissance interne grâce au développement de son IP susceptible de renforcer la position de notre société sur le marché et d'offrir aux clients civils et militaire des solutions à performance élevée et de placer nos ressources humaines existantes et à venir au centre de la valeur ajoutée.

Notre société recueille le bénéfice de sa stratégie et est capable d'offrir à sa clientèle des solutions technologiques, associées à des compétences à haute valeur ajoutée pour ses clients.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

ST ENGINEERING ANTYCIP a mis en place un outil d'évaluation périodique des événements (crise sanitaire, crise géopolitique, etc.) susceptible de nous permettre d'anticiper et de maintenir ainsi un niveau d'activité et de présenter les emplois et ressources à leur meilleur niveau.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT - C. com. art. L 232-1 :

L'activité recherche-développement est ordinairement du ressort du groupe auquel ST ENGINEERING ANTYCIP appartient.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR – C.Com L 232-1 et R 225-102 :

Notre société poursuit sur l'exercice en cours le développement de l'activité service et en parallèle, la commercialisation des mixtes produits/logiciels de façon à lui conférer un positionnement de premier ordre sur le marché et permettant d'anticiper les besoins du marché.

Elle se positionne encore sur de nouvelles niches de façon à amplifier sa croissance.

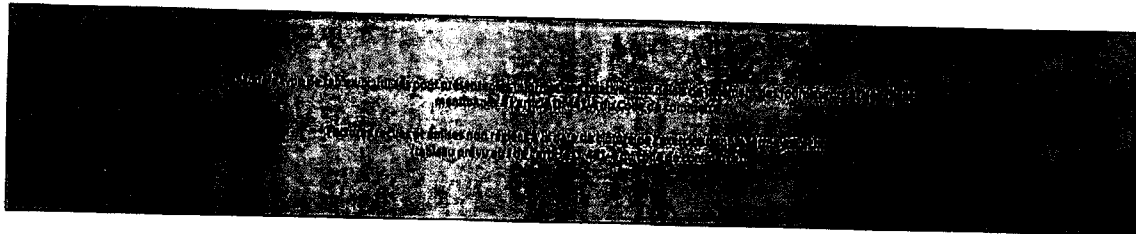
FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Notre société ne détient aucune filiale.

A titre d'information, notre société a ouvert en fin d'année 2020 une succursale en Italie. Les comptes annuels tiennent compte des résultats de la succursale. En revanche, en exécution du principe de territorialité, l'établissement italien déclare ses impositions en Italie, tout comme notre société le fait sur le territoire Français.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT – C. Com L 441-6-1 :

En application des dispositions de l'article L441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.



Article D. 441 - 1 ^{er} du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 - 2 ^o du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (inclusif)	1 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (inclusif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées												
Montant total des factures concernées (TTC en €)												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC en €)												
Pourcentage de chiffre d'affaires de l'exercice (TTC en €)												
							1,63%	2,3%	0,50%	2,05%	3,13%	6,13%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes en règlement litigieuses ou non comptabilisées												
Nombres de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC en €)												
(C) Délais de paiement de références et/ou de détail légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce												
Délais de paiement utilisés pour le retard des retards de paiement						Délais contractuels						

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS -C. Com R 225.102

Le chiffre d'affaires est passé de 26 880 691 € en 2022 à 30 443 581€ en 2023

Le résultat d'exploitation est passé de 2 626 833€ en 2022 à 3 431 700€ en 2023.

Le résultat financier est passé de (64.052) € en 2022 à 290 515€ en 2023.

Le résultat exceptionnel est passé de (67.323) € en 2022 à 30.017 € en 2023.

On observe que les charges d'exploitation sont passées de 24 516 228 € en 2022 à 27 520 740€ en 2023.

Les charges de personnel ont augmenté passant de 2.420.354 € en 2022 à 2.729.972 € en 2023, et les cotisations sociales ont évolué pour passer de 925.821 € en 2022 à 1.025.644 € en 2023.

Le résultat courant avant impôts qui s'élevait à 2 562 601€ en 2022 est passé à 3 722 124€ en 2023.

L'exercice se solde par un bénéfice de 2 805 348€ en 2023 contre 1 889 005€ en 2022

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS – C.COM L 232-6 :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT DE ST ENGINEERING ANTYCIP :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 2 805 348 € de la manière suivante :

ORIGINE :

- **Résultat de l'exercice** : + 2 805 348€

AFFECTATION :

- **Au report à nouveau** : + 2 805 348€

Rappel des dividendes distribués – CGI art. 223 quater et 39.4 :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres :

Après affectation du résultat, les capitaux propres se présenteront de la façon suivante :

Capital social.....	79.102,00
Réserve légale.....	7.910,00
Provision réglementée.....	155,00
Report à nouveau.....	11.277.217,00
Total.....	11.364.384,00

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge, au titre de la liasse fiscale propre à la France (hors succursale Italie) :

- TVTS : 925 € (ligne WG liasse 2058 A 2022).
- Loyers excédentaires véhicules : 8.044 €
- Amendes et pénalités : 2.520 €
- Provisions et charges à payer non déductibles : 96.494 €

Soit un total de 107.983 €

Le résultat fiscal est de 3.626.520,00 € et l'impôt sur les sociétés (I.S) s'élève à 911.370,00 €.

ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE :

Il y a lieu de rappeler que la société ST ENGINEERING ANTYCIP est constituée en SASU de sorte que le Commissaire aux comptes n' a pas à établir de rapport spécial.

Ceci étant à titre de simple information, nous vous rappelons que notre société a conclu au cours des exercices antérieurs une convention de prix de transfert en conformité avec la position de l'administration fiscale qui s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette convention dite « Transfert Price Agreement » produit ses effets depuis octobre 2020 avec la succursale italienne.

Nous vous rappelons également les dispositions de l'article L227-10 du code de commerce :

« Le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président de la société présente aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3.

Les associés statuent sur ce rapport.

Les conventions non approuvées, produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le président et les autres dirigeants d'en supporter les conséquences dommageables pour la société.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 ».

REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Le dirigeant personne morale et son représentant personne physique ne perçoivent aucune rémunération de la société.

PRET INTER-ENTREPRISES :

Notre société n'a accordé aucun prêt au visa des articles L511-6 d Code monétaire et financier et de l'article R511-2-1-3.

INSTALLATION CLASSEE :

Notre société n'exploite pas d'installation classée, de sorte qu'elle est dispensée de fournir les informations visées à l'article R232-1-1 du Code de commerce.

MANDAT :

Présidence :

Nous vous précisons qu'ST ENGINEERING ANTYCIP LTD a été nommée Président de la société, pour une durée illimitée lors de la création de la société. Elle est représentée par Mr GOH Beng Ngan Percival.

Commissaires aux comptes :

Ont été nommés par décision de l'associé unique survenue à la faveur de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2021, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2027** :

Commissaire aux comptes titulaire : *KPMG AUDIT SA Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 Paris La Défense – France*

Commissaire aux comptes suppléant : SALUSTRO REYDEL Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 Paris La Défense –France

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES – C. COM L464-2, I :

Néant

OPERATIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS C. COM L225-184 :

Aucune opération n'a été effectuée en vertu des articles L225-177 à L225-186 du Code de commerce.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AUX SALARIES ET/OU DIRIGEANTS L 225-197-4 AL 1^{ER} ET L225-197-1 DU CODE DE COMMERCE :

Il n'y a pas eu attribution d'actions.

PRETS ACCORDES A D'AUTRES ENTREPRISES :

Conformément à l'article L511-6,3 bis du Code monétaire et financier, ST ENGINEERING ANTYCIP n'a pas consenti de prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité à des micro entreprises, PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN :

A titre d'information, le seul engagement financier hors bilan est constitué par un engagement de retraite (PIDR) d'une valeur de 172.213 € au 31 décembre 2023.

ACTIONS :

Conformément à l'article L233-13 du Code de commerce, il n'existe pas d'actions d'autocontrôle, ST ENGINEERING ANTYCIP étant détenue par son associé unique ST ENGINEERING ANTYCIP LIMITED.

DEPOT AU GREFFE :

Conformément à l'article R232-1-1 du code de commerce, le présent rapport sera déposé au greffe dès lors que la société dépasse deux des trois seuils fixés par ledit article.

Au siège social, Je 14 juin 2024

Le Président
ST ENGINEERING ANTYCIP


Par délégation de signature Michel PRONIER